

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **40 (1948)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

40^{me} année

Février 1948

N° 1

Le congrès syndical et la stabilisation des prix et des salaires

Par *Giacomo Bernasconi*

Selon la définition classique, les syndicats sont des « associations permanentes de travailleurs constituées aux fins de maintenir et d'améliorer les conditions de travail et de salaire ». Aussi longtemps qu'il y a eu des syndicats, ils ont concentré avant tout leur effort sur le salaire. Ils visent à assurer au travail une part aussi grande que possible du produit social. Dans l'économie capitaliste, il est évident que la part du travail ne peut être accrue qu'au détriment de celle du capital. Cela n'a rien à voir avec le « matérialisme ». Cet effort des syndicats répond, au contraire, à une conception, à une nécessité morale. Le syndicalisme affirme que seul le travail crée des valeurs nouvelles, que l'argent n'est qu'un moyen et qu'en aucun cas il ne saurait être une fin; en conséquence, le fruit du travail, après les prélèvements qui sont nécessaires pour le renouvellement et le perfectionnement de l'outillage et le développement de l'appareil économique, doit appartenir aux travailleurs, « seuls créateurs de richesses ». Dans un régime économique — qu'il soit socialiste ou d'une autre contexture — qui reconnaît au travail la place qui lui revient de droit, l'individu capable de gagner sa vie ne pourrait subsister qu'en travaillant. Il ne pourrait pas vivre des capitaux qu'il a accumulés ou hérités, c'est-à-dire mener une existence parasitaire. Tel est le but lointain du syndicalisme. Dans la réalité présente, dans la société capitaliste, les syndicats, sans perdre ce but de vue, ont le devoir de procurer aux travailleurs la plus grande part possible du produit social.

L'action quotidienne des syndicats est déterminée par les circonstances du moment. Du fait même de son existence, l'organisation syndicale substitue au contrat individuel de travail la réglementation